



PROGRAMME DE LÉGISLATURE
2011 – 2016

régionyon

Arnex-sur-Nyon	Perroy
Arzier-Le Muids	Prangins
Begnins	Rolle
Bogis-Bossey	Saint-Cergue
Borex	Saint-George
Bursinel	Signy-Avenex
Bursins	Tannay
Burtigny	Tartegnin
Chavannes-de-Bogis	Trélex
Chavannes-des-Bois	Vich
Chésèrex	Vinzel
Coinsins	
Commugny	
Coppet	
Crans-près-Céligny	
Crassier	
Duillier	
Dully	
Essertines-sur-Rolle	
Eysins	
Founex	
Genolier	
Gilly	
Gingins	
Givrins	
Gland	
Grens	
La Rippe	
Le Vaud	
Longirod	
Luins	
Marchissy	
Mies	
Mont-sur-Rolle	
Nyon	

1. Le mot du président

2. Introduction

3. Les objectifs

4. La vision du développement

5. Les actions de la législature 2011-2016

6. Organisation et mise en œuvre

7. Evaluation et mises à jour

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil régional aborde sa huitième année d'existence. En 2004, 25 communes se lançaient dans l'aventure. Aujourd'hui, ce sont 44 communes sur les 47 que compte le district qui ont choisi la voie de l'union, pour aborder une nouvelle ère, celle des réalisations.

Le district de Nyon affiche le taux de motorisation le plus dense de Suisse. Il caracole dans les sommets du classement en termes de développement économique et démographique. La région est magnifique et attractive. Or, depuis près de 50 ans, le Canton n'y investit que très modestement. L'écart entre les besoins d'une population croissante et les équipements qui lui sont proposés n'est plus tolérable. Les communes, regroupées au sein du Conseil régional, ont identifié collectivement les projets propres à accompagner le développement de leur région. La législature 2002-2006 était celle des premiers pas du Conseil régional. La suivante, 2006-2011, a consolidé ses bases institutionnelles et organisationnelles et, à travers la concertation des acteurs du développement régional, en particulier les communes, a planifié, construit les projets et défini le cadre de vie qui doit les accueillir. La législature qui nous

occupe sera celle d'un défi : transformer l'essai que les communes ont réalisé et concrétiser collectivement les projets nécessaires au développement de notre région, en particulier par la mise en œuvre du Programme d'investissement régional.

Pour la région, qui a subi durant de nombreuses années un développement exponentiel, le Conseil régional est le lieu de l'élaboration et de l'expérimentation des outils nécessaires à la meilleure maîtrise possible de celui-ci. Il s'agit d'accompagner le développement, de le canaliser, de le façonner pour que, dans 20 à 30 ans, la région conserve son cadre paysager exceptionnel et permette à ses habitants, quels que soient leurs moyens, d'y vivre en toute sérénité. Ensemble, nous pouvons y parvenir.

Reste la mobilisation nécessaire de tous les acteurs de la région. Les autorités municipales et législatives de nos communes, mais aussi les députés, grâce auxquels il a été possible d'obtenir du Canton la part qui lui est dévolue pour la réorganisation des transports publics. Que ce projet en phase de réalisation illustre la pertinence de la concertation collective instaurée à travers le Conseil régional.

Gérald Cretegny

2. INTRODUCTION : LES MISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL

Ce programme de législature décrit les axes stratégiques qui déterminent l'action du Conseil régional du district de Nyon pour la période 2011-2016. Il reflète ainsi ses ambitions, qui visent l'amélioration des conditions de vie dans le district et se matérialisent à travers des projets concrets, articulés entre région et communes. La mission du Conseil régional est précisément de mettre en place une gouvernance propre à mener à bien les réflexions et les projets à l'échelle régionale. Il privilégie également la transparence et veille à assurer une information garantissant la compréhension de ses objectifs et de l'avancée des projets au plus grand nombre.

Pour cette législature, le Conseil régional s'engage sur la voie de la concrétisation, avec l'aboutissement de nombreux projets mûris tout au long de ces dernières années. Il doit maintenant se donner les moyens organisationnels et humains de mettre en œuvre de manière efficace les projets qu'il conduit ou appuie.

3. LES OBJECTIFS

Les objectifs du Conseil régional :

- I. Proposer une vision du développement préservant la qualité de vie des habitants du district.
- II. Coordonner les acteurs et proposer des outils, notamment de financement, pour la mise en œuvre de projets.
- III. Dresser régulièrement un bilan de son fonctionnement et de son programme afin de réajuster ses objectifs.

L'impact positif des projets pour la qualité de vie est l'objectif faitier de ce programme de législature.

4. LA VISION DU DÉVELOPPEMENT

Les actions du Conseil régional s'articulent autour :

- de **stratégies** (Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN), stratégie de développement socioéconomique);
- de **thématiques**, pouvant déboucher sur des **politiques spécifiques** intégrées à la politique de développement du district;
- de **projets concrets**, nourris par les stratégies et les thématiques;
- d'**outils** élaborés pour faciliter leur mise en œuvre.

4.1 LE PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL ET SES DÉCLINAISONS INTERCOMMUNALES

Le Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) est la stratégie factière du développement territorial sur l'ensemble du district. Il se décline en schémas directeurs intercommunaux. C'est un outil de coordination dynamique entre les différentes échelles de planification.

TROIS ENJEUX MAJEURS

Coordonner les différents enjeux dans le district peut parfois se révéler complexe. Un équilibre entre les villes et les villages doit notamment être recherché.

Le cadre environnemental (env. 80% du territoire)

La croissance des villes et des villages doit être liée à une politique environnementale propre à consolider et à développer les valeurs environnementales et paysagères. Cet équilibre est une condition essentielle au maintien de la qualité du cadre de vie.

Les lieux de vie (env. 20% du territoire)

L'enjeu prioritaire du développement pour les vingt prochaines années sera

d'éviter l'étalement urbain en concentrant la majorité de la croissance démographique dans les quatre grands centres intercommunaux, tout en assurant la vitalité des centres villageois.

Les mobilités

L'amélioration du fonctionnement des transports régionaux, notamment avec la mise en place d'un réseau performant de transports publics reliant villes et villages en complémentarité avec l'offre ferroviaire, est la préoccupation prioritaire du Conseil régional pour la législation. Elle s'accompagne du souci de favoriser la réalisation d'infrastructures de mobilités desservant les quartiers de vie qui se développeront pour accueillir les nouveaux habitants.

4.2 LA STRATÉGIE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La stratégie socioéconomique du Conseil régional accompagne le développement de la région et vise à renforcer le positionnement du district au sein de l'arc lémanique. Complémentaire au Plan directeur régional (PDRN), elle met en évidence les forces et les opportunités à exploiter pour renforcer le tissu social et économique

du district. Régulièrement actualisée, la stratégie socioéconomique se décline en objectifs et en axes prioritaires (ces derniers seront développés sous le point 5, « Actions de la législature »).

Les six objectifs principaux de la stratégie socioéconomique

1. Valoriser les compétences et les ressources respectives des différents lieux de vie du district ;
2. adapter les équipements aux besoins du développement ;
3. inciter à la mise en réseaux des acteurs et des institutions ;
4. encourager une localisation adéquate des activités sur le territoire ;
5. favoriser la complémentarité de mesures écologiques, économiques et sociales ;
6. accompagner les processus participatifs et informatifs dans la conduite des projets.

5. LES ACTIONS DE LA LÉGISLATURE 2011-2016

5.1 SEPT AXES D'ACTION PRIORITAIRES

Les actions du Conseil régional se regroupent en sept domaines privilégiés. Ceux-ci correspondent aux

axes stratégiques de sa politique socioéconomique, en complémentarité avec les planifications territoriales fixées dans le Plan directeur régional (PDRN).

La Côte: une cohésion à affirmer

Objectif: entraîner la solidarité des partenaires tant publics que privés pour concrétiser des projets fédérateurs à l'échelle régionale et inter-régionale.

Exemples d'actions: confirmer l'extension du réseau de vélos en libre-service en partenariat public-privé entre Rolle et Coppet; développer une offre de transports publics fédérant la plupart des communes de La Côte; impliquer la responsabilité sociale des entreprises dans le développement de la région (collaborations inter-entreprises dans le cadre de plans de mobilité, crèches, etc.); améliorer la promotion des produits du terroir sous l'appellation La Côte.

Le district de Nyon, un phare des arts de la scène et visuels

Objectif: soutenir la dynamique culturelle, qui fait la renommée de la région, comme socle d'un tourisme culturel.

Exemples de pistes d'action pour la politique culturelle: proposer des aides à la création pour les arts visuels et de la scène; valoriser et créer des ateliers de production; accompagner la mise en réseau des théâtres; établir des contrats de collaboration avec les institutions professionnelles; favoriser la diversité de l'enseignement artistique; mettre en valeur le patrimoine bâti à des fins artistiques et muséales.

Exemples de pistes d'action pour le tourisme culturel: créer des sentiers culturels; promouvoir des événements phares.

Le périmètre Nyon-Gland: la bio et la para-pharmaceutique

Objectif: créer des ponts entre le centre de recherche agronomique de Changins et les entreprises du secteur des sciences de la vie implantées dans le périmètre; favoriser les collaborations inter-entreprises dans la recherche et l'innovation.

Exemples d'actions: mettre en place une pépinière de compétences pour la création de projets dans les sciences de la vie; soutenir le développement des pôles stratégiques autour de la route de distribution urbaine Eysins-Nyon-Prangins et de la collectrice Gland-Vich.

Rolle et sa région: les technologies de pointe et la viticulture

Objectif: affirmer cette vocation historique (industrie, viti-viniculture) du cœur de La Côte et la faire évoluer par la mise en réseau des acteurs; renforcer les partenariats avec les entreprises implantées dans le secteur; maîtriser le développement des entreprises exogènes et assurer l'équilibre de la région.

Exemples d'actions: conduire une étude de marché pour renforcer ce positionnement; soutenir le développement des projets autour de la gare de Rolle et en améliorer l'accessibilité pour la mobilité douce; développer les villages en réseau.

Terre Sainte: les arts et les institutions européennes

Objectif: valoriser les potentiels existants dans les arts et les collaborations transfrontalières.

Exemples d'actions: mener une étude de marché pour identifier les conditions à réunir pour pérenniser le développement d'institutions artistiques et européennes dans le périmètre du château de Coppet; soutenir le développement des projets destinés à construire un nouveau quartier au-

tour de la gare et développer les espaces publics de la nouvelle centralité Coppet-Commugny.

Pied du Jura et villages: le bois régional et les produits du terroir

Objectif: valoriser les produits du terroir et les ressources naturelles ; poursuivre la mise en place de conditions cadres pour la création d'une chaîne de production/transformation du bois régional.

Exemples d'actions: promouvoir le bois régional à travers la stratégie Bois Suisse en solidarité avec deux autres régions de l'Ouest vaudois ; développer des sites d'activités spécialisées ; améliorer et développer le potentiel d'accueil d'entreprises dans les zones d'activités intercommunales.

La destination de Saint-Cergue et l'espace jurassien: la mise en œuvre d'un tourisme doux

Objectif: affirmer le positionnement touristique de Saint-Cergue et du périmètre jurassien du district avec Saint-George.

Exemples d'actions: poursuivre l'accompagnement de projets structurants (zoo La Garenne, patinoire de

Saint-Cergue, La Givrine, etc.) et la mise en réseau de l'offre ; promouvoir le tourisme doux, l'hébergement décentralisé et la sensibilisation à l'environnement.

5.2 DES THÈMES À AFFIRMER

Par-delà les domaines déjà bien engagés mentionnés ci-dessus, d'autres thématiques importantes pour le district restent encore à consolider.

LOGEMENT

Les besoins en logements à loyer abordable dans le district sont avérés, notamment pour les jeunes, les familles à revenus modestes et les personnes âgées. Les villes en assument la majeure partie, mais d'autres communes devraient proposer ce type de logement.

Objectifs: assurer une part de 15% de logements à loyer abordable dans les nouvelles constructions ; encourager la mixité sociale et générationnelle dans les quartiers ; faciliter l'acquisition foncière par les collectivités ; favoriser les coopératives professionnelles.

Exemples d'actions: ateliers et groupes de travail pour encadrer les

projets existants et faire connaître les outils à disposition.

SPORT

Objectifs : mettre en réseau les infrastructures et services dans le but d'optimiser l'usage des équipements existants ; mettre en évidence les besoins futurs afin de poser les bases d'une politique sportive pour le district.

ENVIRONNEMENT

Objectifs : mettre en place les conditions d'une coordination environnementale en mettant en cohérence les différentes actions déjà entreprises et en favorisant la mise en réseau les acteurs ; sensibiliser la population et les élus aux enjeux environnementaux de notre district.

Exemples d'actions : définir un état de référence régional pour les potentiels de production d'énergies renouvelables débouchant sur une stratégie d'approvisionnement ; promouvoir la mise en œuvre de concepts énergétiques dans les communes ; appuyer l'optimisation des filières gravier et déchets ; soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de mise en réseaux agro-environnementaux ; garantir la pérennité des grands corridors écologiques.

6. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE

LE CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil régional regroupe aujourd'hui 44 communes. Il est dirigé par un comité de direction (CODIR), constitué de onze membres élus par les communes qui le composent. Le CODIR est assisté dans ses tâches par le secrétariat régional, qui agit comme aide à la décision et assure le suivi des projets. Le Conseil régional a pour mission de travailler en complémentarité avec les communes de manière à veiller au bon équilibre de leurs intérêts. Il n'est pas toujours facile, lors de la mise en œuvre de projets régionaux, d'équilibrer la gouvernance avec toutes les communes. Le Conseil régional doit cependant veiller à respecter au maximum possible l'identité et l'autonomie communale.

Durant cette législature, le secrétariat régional adaptera son organisation et sera renforcé en vue d'affronter des tâches toujours plus nombreuses et complexes.

LES OUTILS

Différents outils ont été mis en place pour faciliter la concrétisation des projets. Des leviers financiers comme le fonds d'équipement touristique, le

fonds culturel (en cours d'élaboration) ou la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) peuvent être mobilisés. Au niveau foncier, une société anonyme, la SOFREN SA, a été créée pour permettre l'acquisition et la valorisation de terrains dans le cadre de projets régionaux stratégiques.

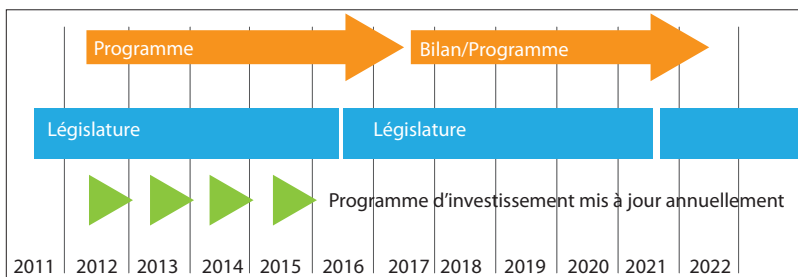
Pour répondre aux besoins en infrastructures indispensables au fonctionnement global du district, la solidarité régionale est nécessaire. Un nouvel outil est en cours de constitution : le Programme d'investissement régional, qui propose le financement solidaire par les communes du district d'une soixantaine de projets structurants, minimum requis pour une évolution harmonieuse et coordonnée de la région pour les vingt prochaines années.

Il s'agit de concrétiser l'engagement solidaire des communes à travers le Programme d'investissement régional

et le soutien aux différentes politiques régionales (culturelle, environnementale, sportive, du logement).

7. ÉVALUATION ET MISES À JOUR

Le Conseil régional joue le rôle de garant de la vision du développement souhaité pour le district. Il est ainsi régulièrement sollicité pour évaluer la conformité de projets par rapport aux planifications régionales. Son programme de législature est lui aussi régulièrement révisé. A noter que l'existence d'un programme de législature n'exclut pas l'émergence de nouvelles idées ou de nouveaux projets. Ceux-ci étant souvent longs à parvenir à maturation, leur réalisation peut s'inscrire dans le programme de législature suivant. Il s'agit ainsi de veiller à la continuité des projets soutenus d'une législature à l'autre.





Conseil régional du district de Nyon
10, rue du Marché — 1260 Nyon
Téléphone 022 361 23 24 — Fax 022 361 23 02
www.regionyon.ch